



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

Décembre 2015 n° 33



Chers amis de l'AUPAR,

Des évènements importants en 2015 qui vont conditionner l'avenir :

- Au niveau local : mise en place du Comité Local des Usagers des Ports de Plaisance (CLUP) qui consacre légalement la représentation des usagers de la mer et des ports ,
- Au niveau national : création de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, interlocuteur de poids pour défendre et représenter la communauté de plaisanciers.
- Au niveau de notre Association : actualisation des statuts et du règlement intérieur,
- Enfin le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) : tout n'est pas perdu !
Le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU intercommunal) qui va être élaboré pour l'île de Ré reprendra les éléments du diagnostic du territoire qui figuraient dans le projet de révision du SCOT. Ainsi, les éléments concernant le littoral qui figuraient dans le projet de SMVM devraient venir nourrir ce projet de PLUi. Nous serons attentifs.

Des évolutions nécessaires au moment où « tous » reconnaissent aujourd'hui que la mer est l'avenir de la terre et où se dessinent des projets de « croissance bleue » qui trop souvent oublient les navigateurs que nous sommes!

Bonne lecture de ce bulletin. A bientôt en 2016, restez avec nous, je compte sur vous.

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2016.

Très cordialement

Jean-Claude PERIN

Président

VIE DE L'ASSOCIATION

Assemblée générale ordinaire du 8 août 2015 : Les rapports, moral, d'activité et financier ont été votés à l'unanimité ainsi que le maintien du montant de la cotisation à vingt euros proposé pour 2016.

Pierre BLONDEAU administrateur s'est retiré compte tenu de la charge de ses activités professionnelles. Nos remerciements les plus vifs pour son engagement à nos côtés depuis la création de notre association.

Roger BARBOTIN et Jean Claude PERIN, administrateurs sortants ont été reconduits à leur demande par l'assemblée qui a voté également à l'unanimité la nomination au conseil d'administration de Jean Luc BENARD et Frédéric TADDEI candidats.

Assemblée générale extraordinaire du 8 août 2015 : Mise à jour des statuts et du règlement intérieur

Pour les statuts, il s'agissait de :

- Préciser mieux la mission de l'AUPAR pour l'article 2,
- Mettre en conformité avec le calendrier la notion de membre d'honneur ou actif à l'article 6
- Porter de 11 à 12 le nombre d'administrateurs à l'article 9
- D'ajouter une préférence à la SNSM Ile de Ré de versement des avoirs AUPAR en cas de liquidation à l'article 14

Pour le règlement intérieur AUPAR, il s'agissait de :

- D'ajouter l'utilisation des courriels pour l'envoi des documents relatifs à l'assemblée générale à l'article 4,
- De mettre en conformité le rôle de l'association au Conseil Portuaire pour intégrer les dispositions du code maritime relatives au CLUPP à l'article 14

L'ensemble de ces modifications de statuts et du règlement intérieur ont été approuvés à l'unanimité moins une voix pour abstention.

Jean Louis OLIVIER maire d'Ars en Ré et à Michel JAUFRAIS 1^{er} adjoint en charge que nous remercions d'avoir bien voulu participer notre AG ont répondu à nos questions :

Conséquences pour nos projets de l'annulation du SCOT/SMVM, Projets PAPI pour le port d'Ars, Mise en place du CLUPP au Conseil Portuaire, Dévasages des bassins et du Fier, Sécurité de navigation, Services

Ces questions ont depuis fait l'objet d'un courrier AUPAR à Jean Louis OLIVIER qui a confirmé ses réponses lors du conseil portuaire du 19/11, (cf. compte rendu joint) d'autres réponses suivront dans les mois qui viennent avec la mise en œuvre du projet PLUi.

NOUVEAU BUREAU : Le conseil d'administration a reconduit le bureau tel qu'il existait en 2014

COMMUNICATION ET PARTENARIAT AVEC L'URCAN et l'UNAN CM

Parc Naturel Marin de la Gironde et des Pertuis (PNM). Créé officiellement le 15 avril 2015 dans le but de concilier les différentes activités « mer », il est maintenant doté d'un conseil de gestion de 69 membres (dont seulement 6 pour les usagers de loisir dont 2 pour l'UNAN CM). Son siège social est à Marennes. Il nous faudra être très vigilant sur les travaux à venir !

Pêche de loisir « Bar » Pour la préservation de l'espèce, la commission européenne propose l'interdiction de pêche au bar durant le premier semestre 2016. Pour le second semestre les quotas seraient : 1 tonne/mois pour les pêcheurs professionnels, 1 bar/jour pour les pêcheurs plaisanciers. Ces propositions concerneraient la Manche, la mer du Nord et la mer Celtique, mais pourraient encore évoluer lors de réunions avec les états membres. Le Golfe de Gascogne serait épargné !

aupar.info Notre nouveau site, qui devait être en ligne le 1^{er} décembre, a pris du retard et devrait être opérationnel début 2016.

PORT

Conseil Portuaire du 19 novembre. CLUPP et AUPAR représentaient les usagers dans ce premier conseil portuaire. Voir en annexe le compte rendu de réunion commun qui est affiché.